

LA FSU VOUS ACCOMPAGNE

Au quotidien, vous allez être confronté·e à des situations dans lesquelles vous allez vous poser des questions sur vos droits, sur l'action à mener, sur l'interlocuteur à contacter... Les syndicats de la FSU sont organisés en différents échelons, ce qui permet à la fois **d'intervenir rapidement auprès de l'Administration** mais aussi **d'être présent au plus près des collègues et du terrain**.

Mutation, carrière, salaires, année de stage...

Pour toutes ces questions, contactez la section académique (S3) :

	Mutation, carrière, salaire...	Stagiaires, concours...
SNES-FSU	✉ s3ver@snes.edu - ☎ 01 41 24 80 56	✉ edm@versailles.snes.edu - ☎ 01 41 24 80 56
SNEP-FSU	✉ corpo-versailles@snepfsu.net - ☎ 06 74 85 72 81	✉ stagiaires-versailles@snepfsu.net - ☎ 06 78 28 92 23
SNUEP-FSU	✉ snuepversailles@gmail.com - ☎ 07 60 18 78 78	✉ snuepversailles@gmail.com - ☎ 07 60 18 78 78

➔ Retrouvez l'ensemble de nos contacts en scannant le QR code de la page 15 ou via r.snes.edu/VERcontacts

Nos sites internet

versailles.snes.edu / snepfsu-versailles.net / versailles.snuep.fr. Vous y trouverez les informations des départements mais aussi toute l'information sur l'action, la carrière, les mutations, les catégories...

Les réseaux sociaux

Nous y sommes présents au quotidien. Pour ne manquer aucune information : suivez-nous !

🐦 📘 @SNESVersailles / @SnepFSU / @SnuepVersailles



Nos publications

Nous réalisons de nombreuses publications pour vous informer tout au long de l'année. Vous les retrouvez sur nos sites (voir ci-dessus) dans les rubriques « Publications ». N'hésitez pas à vous y référer !

Nos stages académiques, réunions et collectifs

Pour s'informer, se former, débattre et agir, venez participer aux stages, collectifs et réunions que nous organisons. Réunions spécifiques pour les stagiaires, CPE, TZR, contractuels... stages sur des sujets variés comme l'Éducation prioritaire, les salaires, les mutations, le numérique, la pédagogie des APSA... le programme est riche et varié. Toutes les informations sur nos sites (voir ci-contre) dans les rubriques « Stages et réunions ».



Les instances académiques

En instances académiques (CSA, FSSSCT, CAPA, audiences...), **vos représentant·es FSU luttent au quotidien** pour les moyens, les conditions de travail et d'exercice, les droits des personnels...

Vie de l'établissement, problèmes locaux, CA, HMIS...

Pour toutes ces questions, contactez votre section départementale (S2) :

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val d'Oise
SNES-FSU	snes78@versailles.snes.edu 07 56 85 58 96	snes91@versailles.snes.edu 06 88 98 42 14	snes92@versailles.snes.edu 07 60 40 31 66	snes95@versailles.snes.edu 06 07 42 37 74
SNEP-FSU	s2-78@snepfsu.net 06 76 97 71 68	s2-91@snepfsu.net 06 69 49 82 25	snepfsu92@gmail.com 06 51 80 19 80	snep95@gmail.com 06 43 71 45 95
SNUEP-FSU	snuepversailles@gmail.com - 07 60 18 78 78			

Stages départementaux

Pour s'informer, se défendre : venez nombreux·ses aux stages proposés par nos sections départementales sur le CA, les droits des personnels, le néo-management... Inscriptions sur nos sites / rubrique « Stages et réunions ».

HMIS

C'est un **droit de tout personnel**, stagiaire, titulaire ou non, de participer à une heure mensuelle d'information syndicale (HMIS). Pour tout conseil ou une aide pour l'animation, n'hésitez pas à contacter votre section départementale.

Les instances départementales

En instances départementales (CDEN, CTSD, CHSCTD, CDAS, commission de réforme), **vos représentant·es FSU intervient et agissent** pour améliorer le fonctionnement et l'organisation du Service public d'Éducation, pour les moyens accordés aux établissements (DHG, postes, assistance éducative), la prévention et la santé au travail, les aides financières, les situations individuelles de maladie professionnelle ou accident de service... **Pensez à les informer régulièrement de votre situation.**

ET VOUS DÉFEND AU QUOTIDIEN

Se syndiquer ? À l'heure de l'individualisme triomphant, de l'information instantanée et abondante, ou encore d'une parole politique qui discrédite toute forme d'organisation collective au profit d'une prétendue modernité, la question pourrait se poser pour certain·es. **Et pourtant, dans un contexte où les remises en cause se multiplient (réformes rétrogrades du système éducatif, revalorisation insuffisante du point d'indice, renvoi au local, destruction du paritarisme...), il est indispensable de renforcer l'outil syndical.** En effet, ce dernier est synonyme de solidarité, mais aussi de construction des luttes collectives, incontournables pour défendre nos droits et porter la voix de la Profession.

Se syndiquer, ça coûte cher !

Faux ! La cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66%. Une cotisation de 150 euros ne coûte donc finalement « que » 50 euros. Les cotisations des syndiqué·es sont la seule ressource financière des syndicats de la FSU. Elles assurent leur fonctionnement au quotidien (locaux, publications, sites internet, mails, téléphonie...).

Je suis syndiquée depuis de nombreuses années et je ne le regrette pas. Je suis très admirative de l'action du SNES. Vous m'avez toujours apporté de précieux conseils pour ma titularisation, mes demandes de mutation et recours. Vos stages sont une mine d'informations. Pour tout cela, un grand merci !

Je ne me syndique pas car je ne suis pas d'accord avec tout ce que porte la FSU !

Adhérer ne signifie pas être d'accord avec tout ce que disent et écrivent la FSU et ses syndicats. L'ensemble des militant·es ne partagent pas nécessairement toutes les orientations de la FSU. **Mais l'essence même du syndicalisme est d'unir celles et ceux qui ont des intérêts et des idées en commun.** La FSU et ses syndicats sont des organisations **démocratiques** qui laissent une large place aux débats internes : c'est dans cette logique qu'à la FSU et dans ses syndicats le pluralisme existe à travers une place singulière accordée aux courants de pensée.

Les syndicalistes ne connaissent pas la vraie vie, ils sont déconnectés de la réalité !

Faux ! L'ensemble des militant·es du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU sont des personnels en exercice. Aucun·e n'est déchargé·e totalement. **Nos militant·es sont donc d'abord vos collègues,** qui connaissent le même quotidien que vous, dans les classes et les établissements. Toutes les organisations syndicales ne font pas ce choix, mais pour nous, **pour mieux vous défendre, il est indispensable de ne pas se couper du terrain.**

L'action collective ne sert à rien !

Faux ! Il est vrai que les mobilisations de ces dernières années peuvent laisser un sentiment d'impuissance quant à l'efficacité de l'action collective. Le contexte économique, social et politique, impose de mener une réflexion sur les conditions de réussite de l'action collective. Pour faire avancer cette réflexion et consolider les actions à venir, **il est plus facile d'être partie prenante de l'organisation afin de faire avancer les choses.** Par ailleurs, de nombreuses actions locales, impulsées par les syndicats de la FSU, connaissent un certain succès en rassemblant les personnels.

Je vous remercie pour votre aide et votre implication. Je vais adhérer pour que le syndicat ait les moyens de poursuivre son action.

Je ne me syndique pas car je n'en ai pas besoin immédiatement.

Adhérer à nos syndicats est, certes, un acte de défense individuelle, **mais c'est aussi un moyen de les renforcer comme outil de défense collective.** Se syndiquer c'est aussi se donner les moyens, collectivement, de peser dans les débats publics, d'assurer l'aide et le conseil indispensables à d'autres collègues. **Se syndiquer, c'est donc appliquer une forme de solidarité professionnelle.**

J'ai vérifié mon barème suite à votre message téléphonique. Je tiens à vous remercier vivement pour tout le super travail que vous faites. Votre livret est très bien fait et les rappels sont vraiment très utiles. Sans tout cela je serais très stressée et là demander ma mutation devient une promenade !

Je suis stagiaire donc je ne peux pas adhérer ou faire grève.

Faux ! Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires, notamment le droit d'adhérer à un syndicat, le droit de grève, les droits à autorisation d'absence et à congés pour formation syndicale. Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif (comme le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU) dans la limite de 12 jours ouvrables par an en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer les heures non effectuées de leur service.

Se syndiquer, c'est déjà agir !

**SE SYNDIQUER,
C'EST AGIR POUR NOS MÉTIERS !
N'hésitez plus, rejoignez-nous
en adhérant dès maintenant en ligne !**

